

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 14 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	07 août 2020	
Commentaires : Médicaments sont hors de portée des enfants avec une serrure à aimant mais la serrure doit être changée pour une serrure à clé.			

Commentaires généraux
- Vérification de l'application des consignes de santé publique en lien avec la phase de rétablissement de la COVID. L'établissement suit les exigences requises en période de pandémie. - La serrure pour l'armoire à médicament doit être changée pour une serrure à clé. - Le ratio fut respecté lors de la visite. - Lors de la visite j'observe que les enfants ont fait plusieurs créations bricolages, la nouvelle routine est bien connue des enfants, ils ont chacun un contenant avec leurs accessoires pour éviter le partage de certains items. L'établissement s'est bien adapté aux nouvelles réglementations.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juillet 2020

Date

original signé par
Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2020

Date